



COMMUNIQUÉ

| 30 juin 2022

Programme LED Haute-Garonne 2026 ++ Les travaux vont commencer !



Le SDEHG a lancé la 1^{ère} tranche de son nouveau programme d'éclairage public pour les communes.

Le programme LED Haute-Garonne 2026 ++ vise deux principaux objectifs :

- >> Accélérer la transition énergétique du territoire en rénovant le parc d'éclairage public des communes haut-garonnaises,
- >> Réduire les dépenses d'énergie des communes et atténuer l'impact des hausses du prix de l'électricité sur le budget communal.

→ C'est parti pour la 1^{ère} tranche du programme !

Ce nouveau programme rencontre un vif succès auprès des communes. Ce concept innovant de rénovation permet à la commune de diminuer ses dépenses liées à la fourniture d'électricité des points lumineux rénovés d'au minimum 10%, après prise en compte de l'annuité d'investissement correspondant aux travaux. Dans certains cas, l'économie va même jusqu'à 50% ! Il représente donc une réelle solution alternative pour atténuer les hausses du prix de l'électricité.

20 communes ont été retenues pour participer à la 1^{ère} tranche, pour un total de 2 000 points lumineux à rénover.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres organisée par le SDEHG pour cette 1^{ère} tranche, nous avons obtenu un prix particulièrement compétitif, bien en-dessous du montant estimatif du marché.

Le Bureau du SDEHG a donc décidé d'affecter une partie des gains obtenus au financement de futures tranches du programme au titre de la solidarité départementale et de faire bénéficier les communes de l'autre partie des gains en réduisant le montant de leur annuité à verser au Syndicat.

Les travaux seront réalisés par les entreprises Eiffage Énergie Systèmes et Cassagne entre septembre et décembre 2022.

Au regard du succès de ce programme, une 2^{ème} tranche est déjà lancée !

>>>> Pour y participer adressez votre demande à : contact@sdehg.fr

→ Le programme LED Haute-Garonne 2026 ++, c'est quoi ?

Il s'agit d'un programme de rénovation accélérée dédié au remplacement des appareils d'éclairage public.

- Ce programme est réservé aux travaux légers d'investissement consistant à ne remplacer que le luminaire par un appareil d'éclairage public standardisé de dernière génération.
- Le SDEHG garantit à la commune une réduction d'au moins 10% de ses dépenses de fourniture d'électricité pour les points lumineux rénovés, après prise en compte de l'annuité d'investissement correspondant aux travaux.
- Les travaux sont financés par les économies d'énergie réalisées et le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.
- Le nouveau luminaire proposé est optimisé pour économiser l'énergie et limiter la pollution lumineuse afin de préserver la biodiversité et la santé humaine. Il répond aux exigences réglementaires imposées par l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Ce programme, ouvert à tous types de points lumineux, favorisera le remplacement des luminaires de type « boule », particulièrement énergivores et néfastes pour la biodiversité, devant être éradiqués avant 2025.

Exemple de projet à Colomiers

Le projet porte sur le remplacement de 230 anciens luminaires de 70 à 250 watts sur plusieurs secteurs de la commune (allée du Gers, rue de Provence, allée d'Aquitaine, etc.) par des appareils à LEDS standardisés de 32 watts intégrant une réduction de puissance de 60% pendant 6h au cœur de nuit.

→ Tout en rénovant son parc d'éclairage public, la commune de Colomiers va réaliser une économie de 58% sur ses dépenses et elle ne sera pas impactée en cas de hausse du prix de l'électricité.

Focus sur le budget de la commune

| | AVANT | → | APRÈS | → | Si hausse de 50% du prix de l'électricité |
|--------------------------------|-----------------|--------------|----------------------|---|--|
| Annuité communale | - | | 8 650 € / an | | 8 650 € / an |
| Facture annuelle d'électricité | 30 600 € | | 4 200 € / an | | 6 300 € / an |
| Total des dépenses | 30 600 € | - 58% | 12 850 € / an | | 14 950 € / an |



Karine TRAVAL-MICHELET, Maire de Colomiers, Vice-Présidente de Toulouse Métropole

« A Colomiers, les transitions écologique et énergétique sont au cœur de nos préoccupations. Nous remercions le SDEHG d'être à nos côtés pour réaliser les transformations nécessaires au déploiement d'un éclairage public respectueux de l'environnement. Les économies d'énergie sont au rendez-vous pour un confort d'utilisation optimal des usagers. »

Exemple de projet à Aurignac

Le projet porte sur le remplacement de 13 anciens luminaires de 100 à 150 watts sur divers secteurs de la commune (Route de Boussens, Route de Saint-Martory, Coumatou) par des appareils à LEDS standardisés de 32 watts intégrant une réduction de puissance de 60% pendant 6h au cœur de nuit.

→ Tout en rénovant son parc d'éclairage public, la commune d'Aurignac va réaliser une économie de 53% sur ses dépenses et elle ne sera pas impactée en cas de hausse du prix de l'électricité.

Focus sur le budget de la commune

| | AVANT | → | APRÈS | → | Si hausse de 50% du prix de l'électricité |
|--------------------------------|----------------|--------------|-------------------|---|--|
| Annuité communale | - | | 484 € / an | | 484 € / an |
| Facture annuelle d'électricité | 1 560 € | | 250 € / an | | 375 € / an |
| Total des dépenses | 1 560 € | - 53% | 734 € / an | | 859 € / an |



Jean-Michel LOSEGO, Maire d'Aurignac

« Notre commune s'engage en matière de transition énergétique. Nous menons un plan d'actions pour réduire les consommations d'énergie. Cela est essentiel pour l'environnement d'une part, et pour la maîtrise de nos dépenses dans un contexte de flambée du coût de l'énergie. Le nouveau programme de rénovation de l'éclairage public, LED Haute-Garonne 2026 ++, proposé par le SDEHG, s'inscrit pleinement dans cette démarche et permet de gagner en réactivité puisque les travaux seront engagés dès septembre. »